



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 30 mai 2023
(en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

INFORMATIONS

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Faisant suite à plusieurs demandes de renseignements, la Commission Régionale Sportive des Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2022-2023 paru sur le site internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

La Commission communiquera le bilan des montées et descentes dans les championnats régionaux Seniors sur le site internet de la LIGUE **le vendredi 16 juin 2023**.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- **Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.**

LES DEUX DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Dans toute la mesure du possible, les deux dernières journées de championnat se joueront le même jour, à la même heure (cf. : article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

En application des dispositions prononcées par le Bureau Plénier lors de sa réunion du 24 avril 2023 :

* **Concernant les championnats National 3 et Régional 1, les rencontres des deux dernières journées de championnat seront programmées pour le samedi à 18h00.**

* **Les rencontres du championnat Régional 2 des Poules A, B et D comptant pour les 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00**

* **Les autres rencontres des championnats régionaux seniors en R2 (Poules C et E) et R3 seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00**

TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 27 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. **A défaut de proposer un terrain de repli**, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautive pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».*

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule A

* **Match n° 20671.2 : U.S. FONTANNES / U.S. ORCET du 14 mai 2023**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 22 mai 2023 concernant le sort donné au match suite à la participation du joueur Maxime MOTTET de l'U.S. ORCET ayant évolué en état de suspension, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de l'U.S. ORCET (-1 point, 0 but) pour en reporter le gain à l'équipe de l'U.S. FONTANNES (3 points et 3 buts).

F.C. ALLY-MAURIAC (541849)

La Commission Régionale Sportive Seniors enregistre la décision prononcée par la Commission Régionale d'Appel en date du 30 mai 2023 d'annuler le retrait de deux points fermes au classement de l'équipe du F.C. ALLY-MAURIAC initialement prononcée par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 04 avril 2023.

Ces retraits de points concernent les matchs :

* n° 20749.1 : F.C. ALLY-MAURIAC / BEZENET DOYET FOOT du 18 février 2023

* n° 20688.2 : F.C. ALLY-MAURIAC / F.C. COURNON (2) du 25 février 2023

COURRIERS (horaires)

Eu égard au classement des équipes, la Commission accorde les demandes ci-après :

REGIONAL 1 – Poule A

* **F.C. RIOM** (508772)

Le match n°20155.2 : F.C. RIOMOIS / Ac. Sp. MOULINS FOOT se déroulera le samedi 03 juin 2023 à 19h30 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à Riom.

REGIONAL 1 – Poule B

* **F.C. CHAMALIERES** (520923)

Le match n° 20219.2 : F.C. CHAMALIERES (2) / S.A. THIERS se déroulera le samedi 03 juin 2023 à 18h00 sur la pelouse synthétique du Stade Olivier Vernadal à Ceyrat.

* **C.S. NEUVILLOIS** (504275)

Le match n° 20223.2 : C.S. NEUVILLOIS / OI. VALENCE se déroulera le vendredi 02 juin 2023 à 20h00 au stade Jean Oboussier à Neuville sur Saône ;

REGIONAL 2 – Poule B

* **C.S. PONT DU CHATEAU** (520152)

Le mach n° 20417.2 : C.S. PONT DU CHATEAU / U.S. ISSOIRE se disputera le samedi 03 juin 2023 à 20h00 au stade Léon Baget à Pont du Chateau

* **ROANNAIS FOOT 42** (552975)

Le match n° 20420.2 : ROANNAIS FOOT 42 / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le dimanche 04 juin 2023 à 15h00 sur le terrain Honneur du stade Henry Malleval à Roanne.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance